

Durée :

2 jours

Les participants et leur pré-requis :

Amenés à effectuer les vérifications des équipements de travail servant au levage.

Ils devront disposer de la part de leur employeur des autorisations de conduite

Notre intervenant :

Formateur expert en manutention et levage.

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

560 € HT (672 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Etre en mesure d'établir les rapports de vérification.
- Connaître les dispositifs réglementaires concernant les équipements de travail servant au levage.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Alternance d'apports théoriques et de pratique (sur les appareils et accessoires de levage de l'entreprise).
Support de cours remis à chaque participant.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **La Réglementation**

- Décrets, arrêtés et circulaire d'application.
- Principes généraux des VGP, éléments de législation.

■ **Appareils et accessoires de levage concernés par les vérifications**

- Chariots automoteurs élévateurs à conducteur porté ou non, gerbeurs.
- Engins de chantier de terrassement.
- Bras ou portiques de levage sur benne amovibles.
- Plates formes élévatrices de personne.
- Grue Auxiliaire.....

■ **Périodicité des vérifications**

- Présentation du questionnaire type.

■ **Pratique en fonction des équipements de levage**

- Examens et essais liés à chaque type de vérification.
- Réalisation d'une visite, essai de charge.
- Reconnaissance pratiques des différents points ou organes à vérifier sur les appareils.
- Enregistrement et mise à jour des documents.
- Contrôle visuel et fonctionnel.
- Rédaction du rapport du contrôle.